

1. [Accueil](#)
2. [Santé](#)
3. [Professionnels](#)
4. Projets de transcription par intelligence artificielle – Professionnels de la santé

Projets de transcription par intelligence artificielle – Professionnels de la santé

L'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) générative en transcription vocale donne des options poussées de synthèse de texte qui laissent entrevoir des gains en temps et en qualité des notes dans le domaine médical.

Dans cette page :

Encadrement de l'intelligence artificielle au Québec

L'utilisation d'outils de reconnaissance vocale basés sur l'IA au Québec est encadrée par les lois en vigueur sur les renseignements de santé et de services sociaux, ainsi que sur la gouvernance des renseignements personnels. Cette utilisation doit aussi être conforme aux exigences de sécurité, notamment en matière de cybersécurité, de confidentialité et de certification.

Les projets de transcription basée sur l'IA dans le domaine de la santé au Québec, comme le [programme d'Inforoute Santé du Canada](#), comprend des mesures de sensibilisation en cohérence avec le [Plan directeur sur l'intelligence artificielle en santé 2024-2027](#) et l'[Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'IA par les organismes publics](#) et le [cadre en IA du gouvernement du Québec](#).

Bien que ces outils offrent des performances remarquables et permettent de réduire le temps accordé aux tâches administratives, ils comportent des risques. Il est important de s'informer sur les mesures de vigilance à adopter lors de son utilisation au Québec. La professionnelle ou le professionnel demeure entièrement responsable du contenu inclus dans le dossier de sa patiente ou son patient et doit toujours valider les textes générés par un outil de reconnaissance vocale.

D'ailleurs, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a brossé un portrait en 2026 des outils de transcription vocale basés sur l'IA avec des [considérations en lien avec leur déploiement à grande échelle](#).

Conformité des outils de transcription

Afin de se conformer aux indications propres au secteur de la santé et des services sociaux, plusieurs mécanismes comme le consentement et les balises des ordres professionnels sont mis à la disposition des professionnels et des organisations de santé.

Chaque outil de transcription basé sur l'IA requiert obligatoirement deux éléments de conformité avant d'être utilisé par les professionnelles et professionnels ainsi que les organisations de santé au Québec. Ils sont :

1. [Certification de la trousse globale de vérification \(TGV\)](#) : à faire par le fournisseur pour son produit
2. [Évaluation des facteurs à la vie privée \(EFVP\)](#) : à faire par l'organisation de santé acquéreur selon le contexte et le produit du fournisseur

À noter que pour les professionnels œuvrant au sein d'un établissement relevant de Santé Québec, un comité provincial a été mis en place par Santé Québec afin de réaliser l'ÉFVP de certains outils de reconnaissance vocale et de transcription basés sur l'intelligence artificielle ayant obtenu leur certification TGV. Voir à cet effet le tableau ci-dessous.

Le contexte québécois nécessite également une vigilance particulière sur la réalité québécoise, comme le support de la langue française et les conditions propres à notre système de santé.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, avec ses partenaires, suivra attentivement les résultats de ces projets afin d'en analyser les retombées.

Dans le cadre de ces projets de transcription basée sur l'IA au Québec, il est de la responsabilité du professionnel et des organisations de santé acquéreur de s'informer de la [liste des produits qui ont obtenu la certification TGV](#) et d'avoir une ÉFVP réalisée avant d'utiliser la solution.

Voici les statuts des outils de transcription basés sur l'IA pour le système de santé au Québec :

Nom du produit	Certification TGV	ÉFVP à Santé Québec Lire le contenu de la note numéro 1
CoeurWay	Oui	Oui
Plume IA	Oui	Oui
Scribe MD	Oui	Oui
AutoScribe	Oui	Oui
Plateforme MedAssistant	Oui	À venir
Tali AI	En cours	À venir

- Note de bas de page numéro 1

Les EFVP réalisées par Santé Québec sont valides que pour Santé Québec. Les autres organismes de santé demeurent tenus légalement d'effectuer leur propre EFVP. [Retour à la référence de la note numéro 1](#)



Fermer la note de bas de page

Mise à jour du tableau : 5 janvier 2026.

Programme Inforoute Santé du Canada 2025-2026

Afin de favoriser l'introduction de cette technologie, Inforoute Santé du Canada a lancé un [Programme pancanadien de transcription par IA](#) qui finance des solutions de transcription alimentées par l'IA. Pendant une période de 12 mois, 10 000 professionnelles et professionnels canadiens de première ligne pourront en bénéficier. Pour le Québec, l'octroi d'environ 2 000 licences en première ligne est prévu en 2025 et 2026.

L'activation des premières licences a débuté progressivement au courant du mois de juin 2025. Elles pourront être utilisées sans frais pour une période maximale de 12 mois consécutifs. Elles expireront au plus tard le 31 décembre 2026.

Pour participer au programme, remplissez le formulaire de [déclaration d'intérêt du programme de transcription par IA d'Inforoute Santé du Canada](#).

Voici les statuts des produits de transcription basés sur l'IA pour le système de santé au Québec et sélectionnés dans le cadre du programme Inforoute Santé du Canada :

Produit sélectionné dans le programme Inforoute Santé du Canada	Certification TGV	ÉFVP à Santé Québec Lire le contenu de la note numéro 1
CoeurWay	Oui	Oui
AutoScribe	Oui	Oui
Tali AI	En cours	À venir
Autochart AI	Non	Non
Empathia AI	Non	Non
Mika AI	Non	Non
Nexus AI	Non	Non
Pippen	Non	Non
Scribeberry	Non	Non

- Note de bas de page numéro 1

Les EFVP réalisées par Santé Québec sont valides que pour Santé Québec. Les autres organismes de santé demeurent tenus légalement d'effectuer leur propre EFVP. [Retour à la référence de la note numéro 1](#)



Mise à jour du tableau : 5 janvier 2026.

Consentement des usagères et des usagers

La notion de consentement doit évoluer avec les nouveaux outils technologiques utilisant des informations confidentielles.

Bonifier le processus de consentement sans alourdir la charge de travail

L'[Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics](#) présente de grandes orientations pour un consentement éclairé et éthique.

La prudence demeure de mise dans un contexte où l'évolution rapide de la technologie ne tient pas toujours compte des risques liés à la sécurité des données. Il est donc fortement recommandé de se référer aux avis des ordres professionnels en matière d'intelligence artificielle (IA), comme l'[avis du Collège des médecins du Québec en matière d'utilisation d'un Scribe IA](#).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié ses [Premières réflexions en intelligence artificielle responsable pour les non-spécialistes en intelligence artificielle](#) pour mieux comprendre le contexte dans lequel l'intelligence artificielle se déploie au sein d'une organisation.

Afin d'assurer un consentement éclairé, **le professionnel doit bien connaître l'outil technologique utilisé**. De cette façon, le professionnel sera en mesure de répondre aux questions des usagers. Une maîtrise adéquate de ces outils contribue non seulement à une pratique sécuritaire et efficace, mais renforce également la confiance des usagères et des usagers envers leur professionnelle ou professionnel et les technologies utilisées, ce qui en facilite l'intégration dans les milieux de soins.

Pour ne pas alourdir le travail des professionnels, le MSSS considère que l'utilisation de la transcription vocale basée sur l'IA repose sur un consentement implicite des usagères et des usagers. Son utilisation est acceptée seulement dans un contexte administratif pour faciliter la tenue des dossiers. Toutefois, les différents ordres professionnels recommandent la prudence, donc la tenue d'un consentement explicite en matière d'IA. Des échanges à ce sujet seront entamés afin d'identifier les zones de clarification.

Dans un souci de transparence, les professionnelles et les professionnels de la santé doivent informer les usagères et les usagers de l'utilisation de l'IA. Cela peut être fait verbalement au début de chaque consultation ou avec un support visuel placé sur le bureau.

À consulter aussi

- [Guide des bonnes pratiques d'utilisation de l'intelligence artificielle générative - Ministère de la Cybersécurité et du Numérique](#)
- [Et si l'intelligence artificielle rendait les soins plus humains? - Collège des médecins du Québec](#)
- [Pistes de réflexion sur l'intelligence artificielle - Collège des médecins du Québec](#)
- [Scribe et intelligence artificielle - Collège des médecins du Québec](#)
- [Soins connectés - Inforoute Santé du Canada](#)

- [AI scribes show promising results in helping family doctors and nurse practitioners spend more time with patients and less time on paperwork \(en anglais seulement\) - OntarioMD](#)
- [Aspects juridiques de l'IA en santé - Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique](#)

Dernière mise à jour : 9 février 2026

Évaluation de la page

 Succès de l'envoi du formulaire Votre avis a été envoyé. Merci de nous aider à améliorer Québec.ca.
L'information sur cette page vous a-t-elle été utile?

Veuillez compléter la vérification reCAPTCHA.

L'information sur cette page vous a-t-elle été utile?

Oui L'information a été utile. Envoyer le formulaire

Non L'information n'a pas été utile. Donner plus de détails

[Signaler un problème](#)

 Succès de l'envoi du formulaire Votre avis a été envoyé. Merci de nous aider à améliorer Québec.ca.
Les champs suivis d'un * sont obligatoires.

Pourquoi l'information n'a pas été utile? *

- Je ne trouve pas ce que je cherche**
- L'information présentée porte à confusion**
- L'information n'est plus à jour, est erronée ou incomplète**
- Autre**

Vous devez sélectionner une option

Veuillez ajouter des précisions *

N'inscrivez pas de renseignements personnels (ex. : numéro d'assurance sociale (NAS), courriel, téléphone, adresse, etc.). Vos commentaires serviront à bonifier Québec.ca et pourraient servir à des fins statistiques. Vous ne recevrez aucune réponse.

Quel est le problème? *

- Il y a un problème avec l'affichage de la page**
- Un lien ne fonctionne pas ou n'est plus à jour**

- Il y a une erreur d'orthographe ou de grammaire
- Il y a un problème avec le service en ligne
- Autre

Vous devez sélectionner une option

Précisez la nature du problème *

N'inscrivez pas de renseignements personnels (ex. : numéro d'assurance sociale (NAS), courriel, téléphone, adresse, etc.). Vos commentaires serviront à bonifier Québec.ca et pourraient servir à des fins statistiques. Vous ne recevrez aucune réponse.

Pourquoi l'information a été utile?

- Le contenu est clair et complet
- Les renseignements sont à jour
- L'information et les documents sont faciles d'accès
- Autre

Voulez-vous ajouter des précisions?

N'inscrivez pas de renseignements personnels (ex. : numéro d'assurance sociale (NAS), courriel, téléphone, adresse, etc.). Vos commentaires serviront à bonifier Québec.ca et pourraient servir à des fins statistiques. Vous ne recevrez aucune réponse.



Veuillez préciser la nature du problème

[Gouvernement du Québec](#)

Navigation de pied de page de Québec.ca

